



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE**

**ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS ARTISTIQUES AVEC MARJORIE DUBLICIQ**

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay mène des actions en faveur de l'aménagement et du développement culturel du territoire à destination des bibliothèques afin de soutenir techniquement et financièrement l'organisation de manifestations culturelles d'audience nationale,

Considérant que la Direction des Affaires Culturelles Hauts de France (DRAC) propose une action nationale intitulée « Partir en livre » sur la thématique de « La liberté » du 21 juin au 27 juillet 2023,

Considérant que dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération souhaite mettre en place des ateliers créatifs à destination des bibliothèques du territoire,

Considérant que la prestataire Marjorie Dublicq a toutes les qualités artistiques pour proposer ces ateliers,

Considérant qu'en application de l'article R.2123-1.3° du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de prestations artistiques avec Marjorie Dublicq, domiciliée à Lestrem (62136), 830 rue Delflie, pour des ateliers, qui se dérouleront dans 8 bibliothèques du territoire du 21 juin au 27 juillet 2023, et ce pour un montant de 1 844,00 € nets de taxes,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DECIDE** de signer un contrat de prestations artistiques avec Marjorie Dublicq, domiciliée à Lestrem (62136), 830 rue Delflie, pour des ateliers, qui se dérouleront dans des bibliothèques du territoire dans le cadre de l'opération nationale « Partir en livre » du 21 juin au 27 juillet 2023, et ce pour un montant de 1 844,00 € nets de taxes.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le . **28. MARS 2023**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



**DAGBERT Julien**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **28 MARS 2023**

Et de la publication le : **28 MARS 2023**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



**DAGBERT Julien**